FÉDÉRATION DES FINANCES

**Liminaire**
**Comité Départemental**
**de l'Action Sociale**
**des Bouches-du-Rhône**
**le 1er avril 2022**

Madame la Présidente,

Rappelons ce qu'est l'Action Sociale.
Elle désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion par des actions visant à aider les personnes à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant.

Si on compare cette définition à la future Action Sociale de notre administration, on retrouve de moins en moins les éléments originels de l'Action Sociale.
Le devenir de l'Action Sociale est aujourd'hui très inquiétant dans notre ministère.

En effet, **FO Finances** remarque que pour EPAF, l'appel d'offre prévu en mars n'est toujours pas lancé. Certains centres sont fermés. L'association doit-elle supporter le coût du gardiennage pour garantir la sécurité des locaux ?

Concernant la réforme du réseau de l'action sociale, l'arrêté du 15 janvier 2002 amendé par les fédérations lors du CNAS du 15 décembre 2021 n'est toujours pas publié. Il devrait déjà faire l'objet d'une large diffusion auprès des délégations départementales.

Pour FO Finances, le CNAS doit demeurer l'instance où sont définies les orientations de la politique nationale de l'action sociale ministérielle, déclinées dans les CDAS qui doivent conserver leurs compétences propres.

Par ailleurs, pour **FO Finances**, le site internet ne saurait être le seul atout du Secrétariat Général. Le facteur humain ne doit pas être négligé, d'où l'importance des correspondants sociaux dont les missions sont trop souvent oubliées et trop peu valorisées, sans oublier les personnels des délégations et le service social.

En cette période de crise sanitaire et vu le contexte énergétique inflationniste, **FO Finances 13** réaffirme la nécessité d'une politique d'action sociale ministérielle ambitieuse et de qualité qui doit être dotée, d'une part, d'un budget à la hauteur des besoins des agents et d'autre part, d'une action sociale départementale aux effectifs et aux moyens en adéquation avec les missions et les actions qui lui sont dévolues.

En ces temps troublés, le rôle de nos assistantes sociales est primordial.

De plus, force est de constater que les agents apprécient les différentes prestations proposées par le Conseil Départemental de l'action sociale : succès des minis séjours de vacances pour les enfants et des sorties familles, grande déception auprès de nos retraités, privés encore cette année de leur journée annuelle.

L'annulation du spectacle de l'arbre de Noël a engendré colère chez les parents et déception chez les enfants qui aurait pu être évitée si le Secrétariat Général avait réagi en temps voulu.

Grâce à la dénonciation par les Fédérations au CNAS du 15 décembre 2021 des annulations des spectacles, un geste financier a été envisagé par le Secrétariat Général.
Les Fédérations siégeant au CDAS des BDR se sont mobilisées et ont obtenu un abondement exceptionnel des crédits d'action sociale qui sera redistribué aux enfants inscrits au spectacle annulé.

**FO Finances continue de prendre toutes ses responsabilités pour garantir un réseau de proximité au bénéfice de tous les agents actifs et retraités et en appelle à la responsabilité du ministère de garantir une politique sociale ministérielle ambitieuse et au plus près des agents !**